

Circonscriptions électorales—Loi

tenir compte? C'est ce que je demande aux commissaires, lorsqu'ils liront les *Débats* de la Chambre, pour qu'ils puissent rendre une décision logique envers les citoyens de l'Abitibi.

Dans les faits, il faut donc reconnaître que les circonscriptions de Villeneuve et d'Abitibi comptent plus d'électeurs que les trois circonscriptions de la Gaspésie réunies ensemble. Avec la carte telle que proposée, nos immenses circonscriptions du Nord-Ouest se retrouvent avec un plus grand nombre d'électeurs que certaines circonscriptions urbaines comme Langelier, qui comprend 86,073 de population, contre 88,164 pour la circonscription de Témiscamingue, ou celle de Hull qui compte 81,195 âmes, contre 83,667 pour la circonscription d'Abitibi. On pourrait en citer encore plusieurs comme Montmorency ou Saint-Jean, ou même Berthier qui, elle, possède 67,000 âmes, je crois.

Ces circonscriptions urbaines couvrent à peine trois ou quatre coins de rues. Le député peu en faire le tour en allant seulement «faire une marche.» Ces circonscriptions sont tellement minuscules qu'ils ne paraissent à peu près pas sur la carte électorale proposée par les commissaires. Par contre, les circonscriptions de Témiscamingue et d'Abitibi sont faciles à voir. En fait, à elles seules, elles couvrent plus de la moitié de la carte que nous révisons aujourd'hui. Je le dis sans crainte, monsieur le président: Donner des circonscriptions aussi grandes à des députés n'a aucun sens. Les distances fantastiques qui existent entre les différentes municipalités d'une des circonscriptions du Nord-Ouest devraient être compensées par un nombre plus petit d'électeurs. Ce n'est pas ce que nous offre la carte électorale que nous discutons aujourd'hui. Cette carte donne aux circonscriptions du Nord-Ouest plus d'électeurs que plusieurs circonscriptions urbaines.

Si nous faisons trois circonscriptions avec les deux circonscriptions proposées, la moyenne d'électeurs par circonscription serait de plus de 57,000 âmes. En Gaspésie, la moyenne par circonscription est à peine de 61,000 âmes. Si nous tenons compte des travailleurs de la baie James, il est clair que la moyenne du Nord-Ouest, même avec trois circonscriptions, serait supérieure à celle de la Gaspésie. Si nous voulons appliquer les principes de la révision de la carte très vigoureusement, il est toujours possible d'aller chercher les trois mille électeurs qui manquent à chacune des trois circonscriptions qui pourraient être faites dans le Nord-Ouest simplement en allant chercher ces électeurs dans les circonscriptions voisines. Il serait plus logique d'augmenter la superficie des circonscriptions actuelles de quelques milles carrés plutôt que de supprimer carrément une circonscription, ce qui a pour effet de doubler la superficie des deux circonscriptions restantes.

Je suggère que les commissaires devraient envisager cette possibilité afin d'éviter de créer deux circonscriptions rurales qui auraient plus d'électeurs que plusieurs autres circonscriptions urbaines. D'autant plus que ces deux circonscriptions sont les deux plus grandes de la province de Québec. C'est là la suggestion que je fais aux commissaires aujourd'hui.

Monsieur le président, en terminant je voudrais souligner le fait que la population en général et la population du Nord-Ouest québécois en particulier, voit d'un très mauvais oeil le projet actuel. Devant le traitement très différent accordé à la Gaspésie et au Nord-Ouest, plusieurs n'hésitent pas à dire que la Gaspésie a obtenu trois circonscriptions alors que le Nord-Ouest n'en a que deux.

Monsieur le président, si l'on regarde l'objectif que les commissaires devraient atteindre, on peut voir, et comme plusieurs députés l'ont souligné tantôt, et j'aimerais moi

[M. Caouette (Villeneuve).]

aussi le souligner, de conserver l'antité municipale partout où la situation le permet, de compenser dans certaines régions, la Gaspésie, le Saguenay, le Lac Saint-Jean, l'Abitibi, le Pontiac-Témiscamingue, la faible densité démographique par l'attribution d'un quotient considérablement en deçà de celui qui existe ou qui est en vigueur dans les villes.

Monsieur le président, si les commissaires veulent suivre la ligne directrice tracée, ils devront, sans plus tarder, donner au Nord-Ouest ce qui lui revient, soit trois circonscriptions électorales.

● (2240)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. McCleave): Pour la gouverne de la Chambre, je puis maintenant signaler qu'il reste encore six orateurs inscrits sur la liste pour le Québec, et je propose de les entendre dans l'ordre suivant: le député de Drummond (M. Pinard), le député de Laval (M. Roy), le député de Lotbinière (M. Fortin), le député de Terrebonne (M. Comtois), le député de Joliette (M. La Salle) et le très patient député de Shefford (M. Rondeau).

[Français]

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, je serai très bref et j'espère donner l'exemple par la durée de mon intervention, non pas à ceux qui me suivront parce que je crois qu'ils ont des droits à faire valoir et des points de vue à exprimer mais, au niveau de la réforme de la procédure parlementaire, je pense qu'en très peu de temps on peut exprimer son idée et, ainsi, on évite de se laisser aller dans des abus de partisanerie politique.

Je voudrais tout simplement féliciter les membres de la Commission des délimitations des circonscriptions électorales pour la province de Québec de leur travail exceptionnel en ce qui a trait au cœur du Québec et, en particulier, à la circonscription de Drummond que je représente. Les régions au centre de Drummond se situent au centre de l'axe Québec-Montréal-Trois-Rivières et Sherbrooke et ont le privilège de bénéficier d'une route très importante, d'une artère vitale qui est la route 20, la Transcanadienne. Et le sens dans lequel on a donné de l'expansion dans la circonscription de Drummond a été celui d'élargir la circonscription vers le fleuve Saint-Laurent, c'est-à-dire vers le nord-ouest, ce qui est très logique, puisque la Transcanadienne constitue, à ce moment-ci, la véritable épine dorsale de la circonscription tout comme elle le constitue pour la circonscription voisine de Lotbinière.

Il me semble que les commissaires ont fait preuve de sens pratique et d'une connaissance approfondie de la région que je représente, et je leur en suis gré.

À la suite de cette modification de la carte électorale, la circonscription de Drummond fait l'acquisition de deux nouvelles municipalités, soit celle de Saint-Léonard et de Saint-Wenceslas, ce dont je me réjouis beaucoup parce que ces deux municipalités ont des affinités économiques et sociales naturelles à Drummondville, tout comme, par exemple, les petites municipalités de Bagot peuvent en avoir pour Saint-Hyacinthe.

Je regrette, par contre, que certaines municipalités qui sont situées aux limites sud-ouest et est de la circonscription soient retranchées pour appartenir à d'autres circonscriptions avoisinantes. Je comprends tout de même que la Commission devait suivre certains critères.

Il était devenu impossible pour elles d'empêcher que les municipalités qui laissent la circonscription de Drummond de se rattacher à d'autres circonscriptions en raison des changements nécessités par les critères de la population, par les affinités économiques et sociales.